

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**- Compte rendu de la séance du 9 novembre 2012 -**

---

**Présents** : 23 conseillers

**Secrétaire de séance** : TIRILLY Catherine.

---

**1/ Délibération autorisant la signature d'un avenant au marché de travaux (lot n°1 : gros œuvre) de restauration de la chapelle Notre Dame de Tréminou, pour un montant de 8.464,07 € H.T..** Une demande de subvention complémentaire sera présentée au Conseil Général du Finistère.

**2/ Délibération portant acquisition par la commune de la parcelle n°33, section ZV, d'une contenance de 3200 m<sup>2</sup> au prix de 200 euros,** en vue de conforter la zone naturelle.

**3/ Discussion et vote à l'unanimité :**

- de la décision modificative n°3 - Budget général
  - Inscription en section de fonctionnement :
    - \* en dépenses à l'article 6218 / chap 012 (autre pers extérieur) : 17 000 €
    - \* en recettes à l'article 6419 / chap 013 (rmboursement sur rémunérations) : 17 000 €
  - Inscription en section de fonctionnement :
    - \* en dépenses à l'article 6533 / chap 65 (cotisations de retraite) : 4 000 €
    - en dépenses à l'article 6558 / chap 65 (autres contributions obligatoires) : 18 000 €
    - en dépenses à l'article 64168 / chap 012 (emplois d'insertion) : 5 000 €
    - en dépenses à l'article 64131 / chap 012 (rémunérations) : 6 000 €
    - \* en recettes à l'article 7381 / chap 73 (taxe additionnelle dts de mutation) : 33 000 €
- de la décision modificative n°3- Budget assainissement :
  - Inscription en section de fonctionnement :
    - \* en dépenses à l'article 628 / chap 011 (autres services extérieurs) : 20 000 €
    - \* en recettes à l'article 7062 / chap 70 (redevances) : 20 000 €
- de la décision modificative n°1 - Budget restaurant scolaire municipal :
  - Inscription en section de fonctionnement :
    - \* en dépenses à l'article 673 / chap 67 (titres annulés) : 50 €
    - \* en recettes à l'article 7788 / chap 77 (autres pdts exceptionnels) : 50 €
- de la prise en charge des frais de mission réels des élus à l'occasion du congrès des maires qui se déroulera à Paris du 20 novembre 2012 au 22 novembre 2012.
- du maintien pour l'année 2013 de la surtaxe d'assainissement et de l'abonnement, soit 42,00 € l'abonnement et 1,80 € m d'eau consommée.
- de la participation aux frais d'extension du réseau électrique en vue de desservir la parcelle cadastrée section E n°1455, rue Louis Mehu, soit 2.400 euros.

- de l'établissement d'une convention de projet urbain partenarial relative à la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire pour l'aménagement d'un accès à la parcelle ZC n°445, route de Saint-Jean Trolimon. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1.094,34 € T.T.C..
- d'une subvention au fonctionnement du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques de la commune (1 euro par élève), soit 83 euros.
- de l'attribution d'une aide dans le cadre du ravalement des façades.
- du reversement au budget du C.C.A.S. du produit reçu au titre des quêtes à mariage pour l'année 2012, soit 1.798,75 €.
- de l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables suivant l'état présenté par la trésorerie générale pour un montant de 586,75 € -budget annexe restaurant scolaire municipal.

VU pour être affiché le 19 novembre 2012 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,  
**Léa LAURENT**

